

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Les comptes de l'ANCRE pour l'année 2024 sont les suivants :

Le Compte de résultat

Résultat d'exploitation

a. PRODUITS D'EXPLOITATION **8 094 178,03 €**

Le total des produits 2024 de l'ANCRE augmente de 5 % par rapport à 2023

Ces produits se composent :

Des Cotisations

7 987 362,03 €

L'augmentation des cotisations statutaires ANCRE est de 7 % par rapport à 2023. Ce montant inclus les droits d'adhésion, personnes physiques et personnes morales, des nouveaux adhérents de 2024 pour un montant de 413 496 €. Ce dernier montant est en baisse de 24 % par rapport à 2023.

Ceci s'explique partiellement par les effets de la Loi Pacte permettant aux adhérents de transférer leur contrat sur un nouveau contrat de la même compagnie d'assurance sans avoir à régler à nouveau le droit d'adhésion à l'Association.

Reprise et transferts de charge

106 816,00 €

Ce montant représente la reprise de provision pour dépréciation des cotisations statutaires de 2022 restées impayées.

Cette reprise compense partiellement la perte sur créances irrécouvrables de 2022 qui s'élève à 112 962 € et que l'on retrouvera dans les charges.

b. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'Association restent au niveau de celles de 2023. **6 410 786,85 €**

Cette stabilité est principalement due au fait que les économies nouvelles due à la dématérialisation des communications papier à destination des adhérents a été compensée par les coûts engagés pour faire évoluer les communications digitales réalisées par l'Association.

Autres achats non stockés

14 349,78 €

Il s'agit des charges d'électricité, de fournitures et de petits équipements.

Charges externes

6 107 227,17 €

Ces charges se composent :

- **Des charges de salaires et de rétribution** pour 2 022 320,93 € en augmentation de 13 %. Cette évolution s'explique par l'augmentation annuelle des salaires, par la création d'un poste supplémentaire dans les effectifs et du recouvrement de poste pour le remplacement d'un départ en retraite.
- **Des charges de bureau** pour 732 044,75 € correspondent aux loyers, assurances, honoraires et contrats de maintenance. Cette charge est en augmentation de 16 % par rapport à 2023. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre des logiciels de communication liée à la digitalisation.

- **Des charges liées à l'activité** pour 1 957 961,03 €. Ces charges avaient baissé de 16 % en 2023, elles baissent à nouveau de 21% en 2024. Ceci étant due principalement à la dématérialisation de nos communications papier. Les frais de routage et d'imprimés ont été quasiment divisés par quatre. Cette rubrique concerne également des frais d'informatiques et des coûts des services au profit des adhérents (Protection juridique, Santéclair, Testamento), au simulateur orienté retraite (Harvest) et Mieux Comprendre la Finance.
- **Des charges de réunions** Les manifestations extérieures ont repris leur cours en 2024, notamment les réunions régionales et l'Assemblée Générale. Il y a eu aussi de nombreuses réunions en Webinaires par voie digitale, communications organisées au profit de nos adhérents et des nouveaux salariés de notre assureur. Le montant global de ces charges est de 936 238.46 €.
- **Des charges de mécénat** de 458 662 € qui se décomposent en 75 000 € pour la Fondation Cœur et Artères, de 100 000 € pour Liryc (L'Institut de RYthmologie et de modélisation Cardiaque), de 200.000 € pour le Fonds de Dotation ANCRE SOLIDARITE créé en 2022 par l'Association.

Une nouvelle convention de mécénat, approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration du 30 janvier 2024, a été signée entre l'ANCRE et le fonds de dotation « Les Extraordinaires ». Ce fonds de dotation a pour objet de réaliser et/ou de soutenir, tout projet d'intérêt général sans but lucratif à caractère éducatif et social concourant à l'inclusion sociale et professionnelle de personnes porteuses de handicaps physiques ou mentaux. La durée de ce mécénat est d'un an, renouvelable d'un commun accord entre les parties par voie d'avenant. A ce titre ont été versés 70.000 € au fonds de dotation « Les Extraordinaires ».

Le conseil d'administration du 26 septembre 2023 ayant validé le don de 1 euro prévu par votant dans la lettre de convocation à l'Assemblée Générale, pour l'année 2024 cette décision a vu l'attribution de 11 662 € au profit de la Fondation « Les Extraordinaires ». Le 7 novembre 2024, l'association ANCRE a effectué un don complémentaire de 2.000 € au profit de la Fondation « Les Extraordinaires ».

Impôts et taxes

24 524,82 €

Il s'agit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la taxe sur les bureaux pour 14 517,82 €.

Charges sociales

116,00 €

Ce sont les charges sociales afférentes au droit d'auteur d'intervenants extérieurs lors de nos manifestations.

Amortissements et Provisions

136 005,10 €

Il s'agit de la dotation aux amortissements de matériel de bureau, logiciels et agencements pour 23 023,10 €, et de la dotation aux provisions pour dépréciation des cotisations impayées pour 112 982,00 €. Cette dernière constate la perte probable des cotisations statutaires impayées au titre des exercices 2023 et 2024 malgré les relances de recouvrement effectuées.

Autres charges

Elles se composent des pertes sur créances irrécouvrables constatées en 2024 pour 118 349 €, correspondantes aux cotisations statutaires impayées en 2022 sans aucune chance de recouvrement. Ces pertes sont partiellement compensées par la reprise de provisions de 2022 de 106 816,00 € évoquée ans les produits.

Cette rubrique inclut aussi des droits d'auteur pour 10 215 €.

Résultat d'exploitation	1 683 391,18 €
--------------------------------	-----------------------

Résultat financier

a. PRODUITS FINANCIERS

176 199,46 €

Ce sont :

Le produit financier généré en 2024 par le livret de l'Association (qui sert aux placements de trésorerie court-terme) et par les intérêts des comptes courants a été de 116 447,57 €

Les intérêts générés par deux comptes à terme pour 59 751,89 €.

CHARGES FINANCIERES

0,00 €

Il n'y a pas eu de charges financières.

Résultat financier	176 199,46 €
---------------------------	---------------------

Résultat comptable avant impôt	1 859 590,64 €
---------------------------------------	-----------------------

Impôts sur les sociétés

592 427,00 €

- L'impôt 2024 de l'ANCRE, déduction faite du crédit d'impôt mécénat, est de 592 427 €. Le crédit d'impôt est de 23 962 € dont l'ANCRE a bénéficié au titre de ses mécénats.

Résultat de l'exercice

Excédent avant impôt sur les sociétés

1 859 590,64 €

Impôt sur les sociétés

- 592 427,00 €

Excédent net comptable

1 267 163,64 €

oooooooo

Le Bilan

L'Actif

a. ACTIF IMMOBILISE :	203 784,92 €
<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00 €
Ce sont des immobilisations incorporelles de logiciels.	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	100 270,64 €
Elles recouvrent principalement l'aménagement des locaux du siège.	
<i>Immobilisations financières</i>	103 514,28 €
Il s'agit du dépôt de garantie pour la location du siège de l'Association.	
b. ACTIF CIRCULANT :	12 457 444,83 €
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	42 901,04 €
Ce sont des acomptes payés au titre de charges qui seront engagées en 2025.	
Créances	
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	42 315,00 €
Ces montants correspondent aux cotisations que l'Association espère récupérer sur les cotisations statutaires antérieurement émises et non perçues au 31/12/2024. La créance brute est de 304 026 €. La provision pour dépréciation des cotisations impayées des adhérents pour 2023 et 2024 est de 261 711 €.	
<i>Autres créances</i>	2 031 144,84 €
Il s'agit principalement de droits d'entrée et de cotisations statutaires ANCRE du 4 ^{ème} trimestre 2024 à recevoir début 2025.	
Divers	
<i>Valeurs mobilières de placement de l'ANCRE</i>	7 406 769,46 €
Ce sont le résultat d'arbitrages de placements effectués en 2023 sur les placements de l'Association. Ces valeurs mobilières se composent, en valeur comptable :	
de 2 comptes à termes de 800 000 € chacun,	
d'un nouveau contrat de Capitalisation euros de 5 772 434 €, dont la valeur de rachat est de 6 043 515 € au 31/12/2024,	
du solde du rachat partiel de l'ancien contrat de Capitalisation euros pour un montant de 34 335,46 € dont la valeur de rachat est de 103 490 € au 31/12/2024.	
<i>Disponibilités (comptes bancaires, postaux, livrets, ...)</i>	2 743 892,68 €
Le compte sur livret, placement de trésorerie court-terme, est intégré dans cette rubrique ainsi que les intérêts sur les comptes courants.	
<i>Charges constatées d'avance</i>	190 421,81 €
Ce sont des charges couvrant une période s'étalant sur deux exercices comptables 2024 et 2025 ou des factures reçues en 2024 au titre de 2025.	
TOTAL DE L'ACTIF	12 661 229,75 €

Le Passif

a. FONDS PROPRES	11 739 393,98 €
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise fin 2023</i>	10 472 230,34 €
Ce sont les fonds propres de l'ANCRE.	
<i>Résultat de l'exercice 2024</i>	1 267 163,64 €
Cet excédent de gestion 2024 viendra augmenter les fonds propres de l'ANCRE, après décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2025.	
b. DETTES	921 835,77 €
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	472 769,05 €
Il s'agit des sommes restant dues aux fournisseurs en 2024 et non réglées en 2024.	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	69 963,00 €
Elles représentent le solde de l'IS pour 69 118 €, la CVAE et CET.	
<i>Autres dettes</i>	379 079,72 €
Ce sont des prestations de fonctionnement de l'association constatées au 4 ^{ème} trimestre 2024 et réglées en janvier 2025, notamment des charges de personnel détaché.	
<i>Produits constatés d'avance</i>	24,00 €
Il s'agit de cotisations statutaires 2025 perçues d'avance en 2024.	
TOTAL DU PASSIF	12 661 229.75 €

oooooooo